



Mutuelle Cadre / Non Cadre

Par **PopYo**, le **06/03/2023** à **10:18**

Bonjour,

J'ai été embauché en septembre 2022, je viens seulement de voir que je paye une mutuelle "Non Cadre", alors que je suis cadre. J'ai contacté ma mutuelle qui m'indique que c'est mon employeur qui a indiqué que je suis non cadre. Mon employeur me dit faire la modification et se mettre en relation avec eux.

Mais personne ne me donne de réponse quant aux remboursements que j'ai eu depuis septembre 2022 en "Non Cadre" puis-je demander de recevoir la différence des remboursements de tous mes frais depuis septembre pour "Cadre" ?

Vous remerciant par avance pour vos retours.

Par **P.M.**, le **06/03/2023** à **10:27**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il y a une différence de remboursements pour les cadres par rapport au non-cadres...